

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°LPPP-14/09/23-1

Objet : Dénomination de l'école d'Aubry du Hainaut

#### Nombre de membres :

En exercice: 19Présents: 14Votants: 18

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 07 Septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : Raymond ZINGRAFF, Maire

<u>Etaient présents</u>: Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

<u>Etaient représentés</u>: Christophe LECOSSIER donne procuration à Alexandre LECAT, Colette DESZCZ donne procuration à Maria PACE, Thierry COCHON donne procuration à Julie LAI, Adeline COCHETEUX donne procuration à Elisabeth DUBOIS

**Etait absent**: Régis GOFFART

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elisabeth DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun nom n'avait été donné à l'école d'Aubry du Hainaut. La directrice de l'école ainsi que l'équipe enseignante ont travaillé sur ce projet et ont organisé le vote le mardi 06 juin 2023.

- 4 propositions étaient soumises au vote :
- -Ecole des Tilleuls
- -Ecole d'Albry
- -Ecole des Aubiers
- -Ecole des Mésanges

Les élèves d'élémentaire disposaient d'une voix chacun, les élèves de maternelles avaient 1 voix par classe, 1 voix par enseignant et adultes faisant partie de l'équipe éducative (ATSEM, AESH, service jeunesse) et 2 voix pour la mairie (Monsieur le Maire et Mme Dubois)

Résultat du vote :

-Nombre de votes : 135

-Nombre de vote nul: 1

-Ecole des Tilleuls : 42 voix

-Ecole d'Albry : 20 voix

-Ecole des Aubiers : 22 voix

-Ecole des Mésanges : 50 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de valider la dénomination de l'école d'Aubry du Hainaut par l'école des Mésanges.

#### Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

### Signatures:

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 15 septembre 2023 Transmis en préfecture le 15 septembre 2023 Publié sur le site le 18 septembre 2023